

***En feuilletant le registre du conseil municipal de cette période, on imagine bien la vie au quotidien des Champcueillois soumis à certains aléas que nous craignons toujours, tels les orages « dévastateurs », mais à travers les délibérations se dessinent aussi certains grands événements nationaux.***

Nous sommes en 1867, dans 3 ans, le Second Empire s'écroulera.  
Le 6 juin, l'Empereur passe une revue solennelle des troupes aux bois de Boulogne, entouré du Tsar et du roi de Prusse.  
Un polonais réfugié en France, BEREZOWSKI, tente d'assassiner le tsar...  
*Il faut savoir qu'à cette époque, la Pologne est partagée entre la Russie et la Prusse, et est soumise à une politique d'assimilation par ces puissances. Elle ne reviendra indépendante qu'en 1918.*



Acte terroriste en 1867, on dirait aujourd'hui « acte patriotique », le conseil municipal de l'époque, et pour cause, choisit son camp et délibèrera ainsi 4 jours plus tard :

*Le Conseil Municipal de la Commune de Champcueil,  
à Sa Majesté l'Empereur des Français  
Sire,  
La Commune de Champcueil, fidèle à votre majesté et reconnaissant  
de vos relations pacifiques avec les Souverains de l'Europe, s'associe  
à l'indignation générale qu'a suscitée le fanatique attentat du  
6 Juin.  
Agréez, Sire, l'expression de nos sentiments les plus sincères,  
Champcueil le 10 Juin 1867. ont signé l'adresse M<sup>rs</sup>  
Lionet, Girard Isidore, Cocuet, Brierbe, Metant,*

Le 6 octobre de la même année, le conseil municipal soutient un projet révolutionnaire dont j'aimerais bien retrouver la trace dans les archives...

« L'an mil huit cent soixante sept, le 6 octobre, le conseil municipal de la commune de Champcueil réuni en vertu de l'autorisation de M. le Préfet sous la direction de M. DEJOY, Maire... ayant pris connaissance du projet de M. SELLIER, relatif à la dérivation de la Loire, exprime le vif désir d'en voir réaliser l'exécution.

La commune de Champcueil étant complètement privée d'eau, se trouve dans les conditions indiquées par l'auteur de cette grande idée, désire vivement le passage dudit canal sur son territoire et lui prêtera son concours autant qu'il dépendra d'elle ».

Je suppose qu'il faut entendre par « privée d'eau », privée de cours d'eau, car des puits alimentent les habitants en eau potable et la nature pourvoit les nappes. Ainsi cet orage du 2 juin qui détruit complètement un chemin :

« Le conseil municipal contracte un emprunt de dix mille francs à la Caisse des Chemins vicinaux pour l'achèvement du Chemin vicinal n°3 dit de Loutteville à Beauvoais (Rue du télégraphe) dont la longueur est de douze cent mètres environ. L'exécution de ce travail est d'autant plus urgent qu'à la suite de l'ouragan du 2 juin dernier, ce chemin a été effondré de fond en comble et qu'il est aujourd'hui complètement impraticable aux voitures (à chevaux !) »

L'entretien des chemins vicinaux est un souci permanent pour nos anciens et certains hommes politiques habiles en tirent partie. Ainsi pour remercier les communes qui ont voté pour lui :

« M. DARBLAY, député, (ancienne papeterie de Corbeil-Essonnes), a offert récemment un rouleau compresseur à chacun des cantons qui l'ont honoré de leur mandat et qu'ainsi la commune de Champcueil est libérée du contingent qui lui était attribué. Le conseil municipal déclare que, quoique n'ayant présentement aucun chemin en pierre qui réclame la nécessité d'employer le rouleau compresseur, qu'il a refusé pour cette raison. Il n'en est pas moins reconnaissant de la bonne intention de M. DARBLAY et lui adresse ses remerciements »

Comme de nos jours, certains individus, peu scrupuleux ou démunis de ressources n'hésitaient pas à commettre quelques larcins, et chaque année en août, la commune embauche un citoyen, le garde messier (garde des moissons et des fruits de la terre).

« Vu l'approche de la maturité des fruits, il importe de nommer un garde messier pour veiller à leur conservation... Le sieur Pointeau Marin remplira la fonction de messier le 25 août prochain et continuera lesdites fonctions jusqu'à la fin desdites récoltes. Il recevra pour ses honoraires par chaque 42 ares 21 centiares de vignes\*, la somme de un franc et 50 centimes... pour la garde des vignes\* seulement » Peut être doit il également chasser les oiseaux et autres prédateurs ?...



\*La vigne était une culture importante de la commune, surtout à Beauvais. En 1825, la surface plantée de vignes était de 26 hectares et les vins de Beauvais avaient même une bonne réputation.



Le garde messier est aidé par un ou deux « gardes champêtres » (au pluriel dans le texte). Sont rémunérés également par la commune, un tambour afficheur (4 Francs/an), un garde magasin des pompes à incendies (10F/an), un secrétaire de mairie (100F/an) des cantonniers (100F/an pour 2 ?)...